→ Manifestations

58° session de la Commission de la condition de la femme, New York, 10-21 mars 2014

La 58° session de la Commission de la condition de la femme s'est ouverte le 10 mars à New York. Cette année, la session avait pour thème «Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement pour les femmes et les filles ». M. Mendes Bota a présenté l'action de l'Assemblée parlementaire et du Réseau lors de plusieurs manifestations, les 10 et 11 mars.

Pour en savoir plus : http://www.unwomen.org/fr/csw/csw58-2014

Débat thématique sur la violence à l'égard des femmes, Strasbourg, 19 mars 2014



Le 19 mars, le Comité des Ministres a tenu un débat thématique sur la violence à l'égard des femmes avec la participation de M. Mendes Bota, M^{me} Päivi Hirvelä, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Finlande, et M^{me} Rosa Logar, représentant Women Against Violence Europe-WAVE. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland, a rappelé que la Convention d'Istanbul est d'ores et déjà reconnue au niveau international comme la norme de référence et a insisté sur la nécessité de changer les mentalités et de lutter contre les stéréotypes fondés sur le genre.

Rapports en préparation à l'APCE

Prostitution, traite et esclavage moderne en Europe

Le rapport sur la prostitution, la traite et l'esclavage moderne établi par M. Mendes Bota explique les liens entre traite des êtres humains et prostitution, tout en reconnaissant qu'il s'agit de deux phénomènes distincts. Selon le rapport, l'on estime qu'en Europe 84 % des victimes de la traite sont destinées à être contraintes à la prostitution; de même, les victimes de la traite représentent une part importante des travailleur(euse)s du sexe. Etant donné les différences d'approches juridiques et de sensibilités culturelles, il est difficile de proposer un modèle unique de réglementation de la prostitution qui conviendrait à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Cependant, les droits de l'homme doivent être la référence majeure lors de la conception et de la mise en œuvre de politiques en matière de prostitution et de lutte contre la traite. A cette fin, l'incrimination de l'achat de services sexuels, inspirée du modèle suédois, est considérée par M. Mendes Bota comme le moyen le plus efficace de prévenir et de combattre la traite des êtres humains.

Le rapport de M. Mendes Bota sera présenté le 8 avril à Strasbourg, lors de la session plénière de l'Assemblée parlementaire.

→ Appel de fonds

Je tiens à remercier les parlements qui ont déjà contribué au financement des activités du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». Cela démontre leur détermination à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Ces contributions volontaires nous ont permis de produire un manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul, ouvrage disponible en 15 langues, ainsi que des supports de communication (affiches, brochures, bulletins d'information); d'organiser une série d'échanges de vues et de promouvoir activement la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul en organisant des séminaires parlementaires.

Le Réseau a besoin de votre soutien pour accélérer l'entrée en vigueur de la convention. Si vous souhaitez nous aider par une contribution volontaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Par avance, je vous remercie de votre coopération et de votre soutien

M. Mendes Bota

Coordinateur politique du Réseau et Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes AS 6881

www.assembly.coe.int/stopviolence/

Contacts au secrétariat

M^{me} Sonia Sirtori et M^{me} Elodie Fischer womenfreefromviolence@coe.int assembly.coe.int/stopviolence/

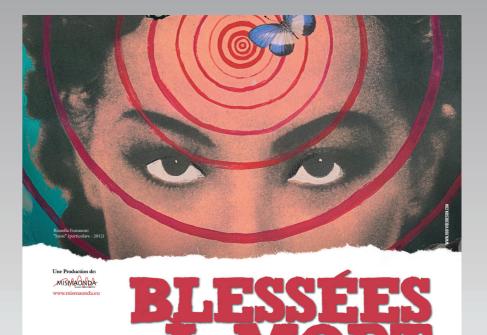




Réseau parlementaire pour

«Le droit des femmes de vivre sans violence»

BULLETIN D'INFORMATION - AVRIL 2014



PROJET THÉÂTRAL DE SERENA DANDINI COLLABORATION À L'ÉCRITURE DE MAURA MISITI 9 AVRIL 2014 14H00

CONSEIL DE L'EUROPE, PALAIS DE L'EUROPE, SALLE 5
STRASBOURG

INFO & RÉSERVATIONS: WOMENFREEFROMVIOLENCE@COE.INT





→ Conseil de l'Europe – nouvelle publication

Le 19 mars, la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) a publié son « Etude analytique des résultats du 4^e cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ».

L'étude constate une progression régulière dans la volonté politique d'établir une politique nationale sur la violence à l'égard des femmes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle note également que la Convention d'Istanbul, bien que n'étant pas encore en vigueur, a d'ores et déjà produit certains changements, par exemple s'agissant des mesures de protection ou de la fourniture de services de soutien aux victimes de violence.

Pour en savoir plus: www.coe.int/conventionviolence

→ FOCUS Union européenne – Enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur la violence à l'égard des femmes

«La violence à l'égard des femmes, en particulier la violence fondée sur le genre, qui touche les femmes de manière disproportionnée, constitue une violation des droits de l'homme répandue que l'UE ne peut se permettre d'ignorer.»

(M. Morten Kjaerum, Directeur de la FRA)



Le 5 mars, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE a publié un rapport présentant les résultats d'une enquête sur la violence à l'égard des femmes, réalisée à partir d'entretiens personnels avec 42 000 femmes dans les 28 Etats membres de l'Union. Il ressort de l'enquête que les abus sont très répandus et touchent la vie de nombreuses femmes. L'on estime que, dans l'UE, 13 millions de femmes ont subi des violences physiques et que 3,7 millions de femmes ont été victimes de violences sexuelles au cours des douze mois ayant précédé les entretiens. Beaucoup de ces crimes ne sont cependant pas signalés aux autorités.

Selon le rapport, 55 % des femmes ont déjà fait l'objet de harcèlement sexuel, 18 % d'une traque furtive (stalking) et 43 % de violences psy-

chologiques. En outre, 22 % des femmes vivant dans l'UE ont subi des violences physiques ou sexuelles infligées par un partenaire.

L'enquête de la FRA montre également qu'une femme sur 10 a subi une forme de violence sexuelle après l'âge de 15 ans et qu'une sur 20 a été violée après l'âge de 15 ans.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène révélée par l'enquête, la FRA recommande que la violence à l'encontre des femmes soit reconnue et traitée comme une violation des droits fondamentaux dans le cadre des réponses de l'UE à la criminalité et à la victimisation criminelle. La FRA préconise aussi que les Etats membres de l'UE ratifient la Convention d'Istanbul et que l'UE elle-même y adhère.

Réunions du Réseau

«L'exploitation sexuelle des filles», Strasbourg, 29 janvier 2014



Une audition sur l'exploitation sexuelle des filles a été organisée par le Réseau le 29 janvier, en coopération avec le Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. M^{me} Stella Kyriakides, Rapporteure générale sur les enfants, a souligné la nécessité de faire passer le message dans tous les parlements nationaux pour que la situation évolue. M. Mendes Bota a ajouté qu'il importe au plus haut point

que les membres des parlements veillent à ce que cette question fasse partie des priorités politiques

dans leur pays respectif. Les parlementaires ont entendu les témoignages émouvants de M^{me} Livia Anonisanu, directrice d'une ONG roumaine, et de M^{me} Roshan Heiler, directrice du centre d'accueil SOLWODI, en Allemagne. Ils ont aussi été informés par la Secrétaire Générale adjointe, M^{me} Gabriella Battaini-Dragoni, des mesures prises par le Conseil de l'Europe pour combattre ce fléau.

«L'exploitation sexuelle des filles est l'un des crimes les plus horribles dans nos pays développés – mais elle existe et nous avons un rôle important à jouer dans la lutte contre ce fléau.»

> (M^{me} Stella Kyriakides, Rapporteure générale sur les enfants)

«Se concentrer sur les besoins des victimes», Vienne, 4 mars 2014

Lors de sa réunion jointe avec la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, le 4 mars à Vienne, le Réseau a tenu une audition sur le thème «Se concentrer sur les besoins des victimes» qui visait à faire mieux comprendre les initiatives prises au niveau de l'UE pour combattre la violence à l'égard des femmes, ainsi qu'à présenter les besoins des victimes.

M^{me} Luisella Pavan-Woolfe, Ambassadeur, Chef de la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe, a déclaré que «l'UE travaille sans relâche pour obtenir des résultats concrets dans la lutte contre toute les formes de violences subies par les femmes». Quant à M^{me} Till-Tentschert, chargée de programmes à la FRA, elle a présenté les principales conclusions de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes en Europe. Elle a souligné, d'une part, que ces conclusions peuvent servir à concevoir des mesures de protection des victimes et, d'autre part, que le faible taux de signalement des violences par les femmes qui en sont victimes s'explique notamment par le fait que les services d'aide aux victimes sont mal connus.



Au cours de leur réunion jointe à Vienne, le Réseau et la Commission sur l'égalité et la non-discrimination ont également eu un échange de vues avec M^{me} Gabriele Heinisch-Hosek, ministre fédérale de l'Education et de la Condition féminine de l'Autriche, qui a présenté le cadre autrichien de la protection des victimes et a rappelé que la protection et la prévention jouent un rôle majeur dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. M^{me} Heinisch-Hosek a appelé les autres Etats membres du Conseil de l'Europe à ratifier la Convention d'Istanbul.

«Le renforcement de l'autonomie économique et l'indépendance sont des outils essentiels pour prévenir la violence à l'égard des femmes et permettre aux victimes de sortir d'une relation violente.»

(M^{me} Gabriele Heinisch-Hosek, ministre fédérale de l'Education et de la Condition féminine de l'Autriche)

→ Convention d'Istanbul – Actualités

La **Hongrie** a signé la Convention d'Istanbul le 14 mars, ce qui porte à 33 le nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe signataires de la convention.

M^{me} Silvia Bonet Perot nous a informés que, le 23 janvier, le Conseil général de l'Andorre avait approuvé la ratification de la Convention d'Istanbul. M. Nikolaj Villumsem nous a annoncé la même bonne nouvelle concernant le Parlement du Danemark (18 février). La procédure parlementaire s'est également achevée en Espagne le 19 février avec l'approbation de la ratification par le Sénat.



Le 13 février, en **France**, l'Assemblée nationale a approuvé la ratification de la Convention d'Istanbul, qui doit maintenant être approuvée par le Sénat.

Huit pays ont déjà ratifié la Convention d'Istanbul. Il suffit que deux autres pays déposent l'instrument de ratification auprès du Conseil de l'Europe pour que la convention entre en vigueur. Nous espérons que ces deux ratifications interviendront avant l'été.